



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE BLANC-SABLON

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de Blanc-Sablon, tenue le 21 juillet 2026 à 19h00 à la salle municipale de Blanc-Sablon, sous la présidence du maire, Monsieur Colin Shattler, et aussi présents pour former quorum:

Les conseillers : Jarvin Joncas
Laurette Willcott
Dany Gaudreault

La directrice générale de la Municipalité, Madame Karine Benoit, était aussi présente.

OUVERTURE DE LA SESSION

Le président de la session a vérifié le quorum et a déclaré la session ouverte à 19h01 après une minute de silence.

2026-104

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le maire invite la directrice générale à lire l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jarvin Joncas, appuyé par Dany Gaudreault et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SESSION
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 16 JUIN 2026
4. DÉPÔT ET ADOPTION DES CHÈQUES ÉMIS ET DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES PAYÉES DURANT LE MOIS DE JUIN 2026
5. DÉPÔT ET ADOPTION DES COMPTES PAYABLES POUR LE MOIS DE JUIN 2026
6. DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT BUDGÉTAIRE, DES TRANSFERTS ET DES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT POUR LES MOIS DE JUIN ET JUILLET 2026
7. TAXES À RECEVOIR AU 30 JUIN 2026
8. AUTORISATION DE CESSIION DE CONTRAT À POLARIS À LA SUITE D'UNE FUSION D'ENTREPRISES — ARTICLE 3.8 DU DEVIS D'APPEL D'OFFRES (ENTRETIEN D'HIVER DES CHEMINS MUNICIPAUX (SUR DEMANDE))
9. DÉNONCIATION DE LA MODIFICATION AU RÈGLEMENT SUR LA LANGUE DE L'ADMINISTRATION (RLA) - ABOLITION DE L'EXEMPTION DE 5 000 \$
10. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES ACTIVITÉS DU COMITÉ RETROUVAILLE 2026
11. AFFAIRES NOUVELLES
12. PÉRIODE DE QUESTIONS
13. CLÔTURE DE LA SESSION

2026-105

ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 16 JUIN 2026

Il est proposé par Dany Gaudreault, appuyé par Jarvin Joncas et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session tenue le 16 juin 2026 avec exemption de lecture.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

2026-106

DÉPÔT ET ADOPTION DES CHÈQUES ÉMIS ET DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES PAYÉES DURANT LE MOIS DE JUIN 2026

Il est proposé par **Laurette Willcott**, appuyé par **Dany Gaudreault** et résolu unanimement d'adopter la liste des chèques émis et des dépenses incompressibles payées durant le mois de juin 2026 aux montants respectifs de **78 357.36 \$** pour l'administration générale et **28 931.55 \$** pour la rémunération.

2026-107

DÉPÔT ET ADOPTION DES COMPTES PAYABLES POUR LE MOIS DE JUIN 2026

Il est proposé par **Jarvin Joncas**, appuyé par **Laurette Willcott** et résolu unanimement d'adopter les comptes payables pour le mois de juin 2026 au montant de **33 790.23 \$**.

2026-108

DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT BUDGÉTAIRE, DES TRANSFERTS ET DES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT POUR LES MOIS DE JUIN ET JUILLET 2026

Il est proposé par **Dany Gaudreault**, appuyé par **Laurette Willcott** et résolu unanimement d'adopter le rapport budgétaire, transferts et les engagements de crédit pour les mois de juin et juillet 2026 aux montants respectifs de **170 026.58 \$** et **161 045.00 \$**.

DÉPÔT DU RAPPORT DES TAXES À RECEVOIR AU 30 JUIN 2026

La directrice générale dépose et commente le rapport des taxes à recevoir au 30 juin 2026 de **709 463.68 \$**.

2026-109

AUTORISATION DE CESSIION DE CONTRAT À POLARIS À LA SUITE D'UNE FUSION D'ENTREPRISES — ARTICLE 3.8 DU DEVIS D'APPEL D'OFFRES (ENTRETIEN D'HIVER DES CHEMINS MUNICIPAUX (SUR DEMANDE))

- CONSIDÉRANT** que la Municipalité a octroyé un contrat à Construction FHD Inc. (ci-après « l'adjudicataire ») à la suite d'un processus d'appel d'offres public, conformément aux règles applicables en matière de gestion contractuelle municipale ;
- CONSIDÉRANT** que l'article 3.8 du devis d'appel d'offres prévoit que l'adjudicataire peut céder le contrat à un tiers, en totalité ou en partie, sur autorisation écrite de la Municipalité ;
- CONSIDÉRANT** qu'une fusion d'entreprises est survenue entre Construction FHD Inc. et Polaris, ayant pour effet que Polaris est désormais la successeure légale et la continuatrice des droits et obligations de l'adjudicataire ;
- CONSIDÉRANT** que Polaris a demandé à la Municipalité d'autoriser la cession du contrat en sa faveur afin de poursuivre l'exécution des travaux et obligations contractuelles dans la continuité ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a examiné la demande et est d'avis qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité d'autoriser ladite cession, Polaris disposant des qualifications et des ressources requises pour honorer les obligations contractuelles ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dany Gaudreault, appuyé par Laurette Willcott et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise, conformément à l'article 3.8 du devis d'appel d'offres, la cession du contrat **ENTRETIEN D'HIVER DES CHEMINS MUNICIPAUX (SUR DEMANDE)** initialement conclu avec Construction FHD Inc., en faveur de Polaris, et ce, en raison de la fusion d'entreprises intervenue entre les parties.

QUE la cession est accordée pour la totalité du contrat, aux mêmes conditions que celles prévues au contrat original, sans modification aux termes, prix et exigences.

QUE Madame Karine Benoit, directrice générale, soit autorisée à signer tout document requis pour donner effet à la présente autorisation, notamment l'autorisation écrite prévue à l'article 3.8 du devis.

QUE la copie de la présente résolution soit transmise à Polaris à titre de confirmation.

2026-110

DÉNONCIATION DE LA MODIFICATION AU RÈGLEMENT SUR LA LANGUE DE L'ADMINISTRATION (RLA) - ABOLITION DE L'EXEMPTION DE 5 000 \$

CONSIDÉRANT que les municipalités du Québec constituent des gouvernements de proximité appelés à offrir des services efficaces, rapides et adaptés aux réalités locales;

CONSIDÉRANT que l'article 17 du Règlement sur la langue de l'Administration prévoyait, jusqu'au 1er juin 2026, une exemption pour les contrats à exécution instantanée d'une valeur maximale de 5 000 \$, permettant une certaine souplesse administrative;

CONSIDÉRANT que l'abolition de cette exemption oblige désormais les municipalités à appliquer systématiquement des exigences linguistiques accrues, même pour des contrats de faible valeur et à exécution immédiate;

CONSIDÉRANT que cette modification entraîne un alourdissement administratif significatif, disproportionné par rapport aux enjeux liés à ces contrats;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle obligation risque d'entraîner des délais dans l'acquisition de biens et services essentiels au bon fonctionnement municipal;

CONSIDÉRANT que les municipalités pourraient devoir mobiliser davantage de ressources humaines, voire engager du personnel supplémentaire, afin d'assurer la conformité à ces exigences;

CONSIDÉRANT que l'application et la gestion de la politique linguistique relèvent prioritairement du gouvernement du Québec, et non des municipalités;

CONSIDÉRANT que cette mesure réduit la capacité des municipalités d'agir efficacement comme gouvernements de proximité;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Blanc-Sablon ne dispose pas actuellement des ressources administratives suffisantes pour assurer l'application intégrale de cette exigence sans compromettre ses autres obligations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Laurette Willcott**, appuyé par **Jarvin Joncas** et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Blanc-Sablon dénonce l'abolition de l'exemption prévue à l'article 17 du Règlement sur la langue de l'Administration pour les contrats de 5 000 \$ et moins;

QUE le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de rétablir cette exemption ou de mettre en place des mesures d'allègement administratif adaptées aux réalités municipales;

QUE le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de reconnaître les contraintes opérationnelles des municipalités et d'éviter de leur transférer des responsabilités administratives supplémentaires en matière d'application linguistique;

QUE la Municipalité de Blanc-Sablon informe le gouvernement du Québec qu'en l'absence d'ajustements ou de mesures d'accompagnement concrètes, elle ne sera pas en mesure d'appliquer pleinement cette obligation sans compromettre l'efficacité de ses opérations courantes;

QUE la copie de la présente résolution soit transmise à :

- La ministre responsable de la Langue française;
- La ministre des Affaires municipales;
- La Fédération québécoise des municipalités (FQM);
- L'Union des municipalités du Québec (UMQ);
- Les municipalités de la région pour appui.

2026-111

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES ACTIVITÉS DU COMITÉ RETROUVAILLE 2026

CONSIDÉRANT que la demande respecte les paramètres de notre politique de dons;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Jarvin Joncas**, appuyé par **Laurette Willcott** et unanimement résolu de contribuer un montant de **250.00 \$** pour les activités du Comité Retrouvaille 2026.

AFFAIRES NOUVELLES

Il y n'a pas d'affaires nouvelles.

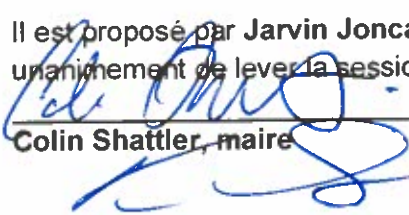
PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions ont été posées sur divers sujets.

2026-112

CLÔTURE DE LA SESSION

Il est proposé par **Jarvin Joncas**, appuyé par **Dany Gaudreault** et résolu unanimement de lever la session à 19h30.


Colin Shattler, maire


Karine Benoit, directrice générale